LE PROCÈS DE BIGORRE

ET LES

DEBITA REGI NAVARRAE IN COMITATU BIGORRENSI

(Arch. nat., JJ. 12)

PAR

Gaston BALENCIE

Licencié en droit.

INTRODUCTION. — BIBLIOGRAPHIE

Intérêt du débat au point de vue de la diversité et de la qualité des personnages en cause (rois de France, d'Angleterre, de Navarre, Église du Puy, comtes de Bigorre), et de l'importance du fief en litige (comté de Bigorre). Il peut être considéré comme un épisode de la lutte entre les Capétiens et les Plantagenets.

PREMIÈRE PARTIE LES PRÉLIMINAIRES DU PROCÈS

CHAPITRE PREMIER

LA COMTESSE PÉTRONILLE

Pétronille de Comminges naquit vers 1180 du mariage de Béatrix IV, comtesse de Bigorre, avec Bernard IV, comte de Comminges.

- § I. Prem.er mariage de Pétronille (Gaston VI, vicomte de Béarn). En septembre 1192, Pétronille est fiancée à Gaston VI, vicomte de Béarn, son cousin germain, qu'elle épouse le 1^{er} juin 1196. L'administration de Gaston VI. Il prend le parti du comte de Toulouse dans la guerre contre les Albigeois et meurt en 1215.
- § II. Second mariage de Pétronille (Nuño-Sanchez d'Aragon). Pétronille épouse en secondes noces Nuño-Sanchez, seigneur castillan, neveu d'Alfonse II, roi d'Aragon. Sa vie. Il se sépare de Pétronille; ce mariage était nul, Nuño étant parent de Pétronille au 4e degré canonique, et le concile de Latran (1215) venait d'interdire ces unions. Il mourut le 19 janvier 1242.
- § III. Troisième mariage de Pétronille (Gui de Montfort). Le 6 novembre 1216 est célébré à Tarbes devant cinq évêques et quatre abbés le mariage de Pétronille avec Gui de Montfort, le second fils de Simon de Montfort, chef de la Croisade contre les Albigeois : validité de ce mariage. Gui meurt devant Castelnaudari, le 27 juillet 1220, laissant deux filles : Alix et Pétronille de Montfort.
- § IV. Quatrième mariage de Pétronille (Émeric de Rançon). Entre 1220 et 1225, Pétronille contracta une nouvelle union avec Émeric de Rançon, seigneur angoumois et devint veuve une fois de plus.
- § V. Cinquième mariage de Pétronille (Boson de Mastas). En 1228, Pétronille a épousé Boson de Mastas, seigneur de la ville de Cognac; son administration; il porte le surnom de Grand Justicier. Il eut une fille: Mathe de Bigorre.

Simon de Montfort, comte de Leicester, administre la Bigorre en 1248. — Quelques actes de Pétronille. Son testament (3 novembre 1251). Elle institue héritier Esquivat de Chabanais, son petit-fils, et elle lui substitue

dans l'ordre Jourdain, frère d'Esquivat, et Mathe sa fille, si Esquivat meurt sans enfant.

CHAPITRE II

LES ENFANTS DE PETRONILLE

I. Alix, fille de Gui de Montfort, épousa : 1° Jourdain III de Chabanais, frère de Boson de Mastas, cinquième mari de Pétronille; 2° Raoul de Courthenay.

II. Pétronille, sœur germaine d'Alix, épousa Raoul

Tesson, seigneur normand.

III. Mathe, fille de Boson de Mastas, épousa vers 1240 Gaston VII, vicomte de Béarn, cousin germain de Marguerite de Provence, femme de Louis IX.

CHAPITRE III

LES PETITS-FILS DE PÉTRONILLE

Alix eut pour enfants de son premier mariage : 1º Esquivat de Chabanais, comte de Bigorre (1254-1283), qui épousa Agnès de Foix (1256); 2º Jourdain de Chabanais; 3º Laure, vicomtesse de Turenne.

De son second mariage, Mathilde de Courthenay.

Pétronille eut pour fils Guillaume Tesson.

Mathe eut cinq enfants. Gaston, l'aîné, mourut en bas âge. — Constance de Moncade, comtesse de Bigorre, épouse en 1258 Alfonse, fils du roi d'Aragon Jaime I^{er}. Il meurt en 1260. — Projet de mariage, en 1265, entre Constance et Henri, frère de Thibaut II, roi de Navarre. Le 8 février 1267, elle épouse Henri d'Allemagne, assassiné à Viterbe le 13 mars 1271. — Marguerite épouse Roger-Bernard III, comte de Foix. — Mathe épouse Gérard VI, comte d'Armagnac. — Guillelme épouse Pierre d'Aragon.

CHAPITRE IV

L'ÉGLISE DU PUY ET LE COMTÉ DE BIGORRE

La charte apocryphe de 778 sur le Château de Lourdes. — La donation annuelle de 60 sous de Morlàas, instituée en 1062 par Bernard I^{er}, n'est qu'une donation pieuse et non un acte de vassalité. Les rapports entre l'Église du Puy et la Bigorre après 1062.

DEUXIÈME PARTIE

L'ADMINISTRATION D'ESQUIVAT DE CHABANAIS

CHAPITRE PREMIER

ACHAT PAR LE ROI D'ANGLETERRE DES DROITS DE SUZERAINETÉ DE L'ÉGLISE DU PUY SUR LE COMTÉ DE BIGORRE

Interrègne à la mort de Pétronille : le comte de Leicester lieutenant du comte de Bigorre.

En novembre 1253, Henri III, roi d'Angleterre, achète à l'évêque du Puy, Bernard de Ventadour, ses droits de suzeraineté sur la Bigorre moyennant 3.200 livres, monnaie du Puy.

Incertitude de l'Église du Puy sur ses prétendus droits. Elle ne se considère pas comme dessaisie.

CHAPITRE II

LA LUTTE ENTRE ESQUIVAT ET GASTON VII

Gaston VII dispute le comté à Esquivat, prétendant qu'il n'était pas fils légitime de la comtesse Pétronille.

Gaston VII s'empare de la Rivière-Basse, — Esquivat demande du secours à Simon de Montfort (3 août 1256), et le 6 août il lui donne le comté de Bigorre qu'il ne peut défendre.

Arbitrage de Roger, comte de Foix (16 sept. 1256). Gaston VII aura la vicomté de Marsan et la Rivière-Basse. Esquivat demeure maître du comté de Bigorre depuis Maubourguet jusqu'à l'Armagnac et les Pyrénées.

CHAPITRE III

L'ADMINISTRATION D'ESQUIVAT DE 1256-1283

Mariage d'Esquivat avec Agnès de Foix (13 oct. 1256). Le comté de Bigorre, propriété exclusive des enfants. Quelques actes de son administration.

Ses démêlés avec Simon de Montfort, comte de Leicester (1259-1260). Il a donné le comté de Bigorre au comte de Leicester pour lui permettre de s'indemniser des dépenses que lui a occasionnées l'appui prêté à Esquivat. Donation signifie ici délivrance temporaire : il ne peut disposer du comté qui doit revenir aux enfants ou à Mathe.

Prise de possession du comté par Simon de Montfort. Il constitue Philippe de Montfort gardien de sa terre de Bigorre (août 1259).

Cession du comté faite au roi d'Angleterre par Simon de Montfort. Amalvin de Varèze prend possession de la Bigorre pour le roi.

La question de l'hommage de la Bigorre réservée au traité de Paris (1258) et à celui de Londres (1259).

La guerre entre Esquivat et Simon de Montfort. Prise de Lourdes par Simon de Montfort. Traité du 2 octobre 1260. Le comte de Leicester possédera Lourdes et Tarbes du 2 octobre 1260 au 25 décembre 1261. C'est en fait la délivrance temporaire.

Promesse d'Esquivat de ne pas aliéner le comté de Bigorre pendant cinq ans.

Simon de Montfort fait déposer en 1262 les 60 sous de Morlàas sur l'autel de N.-D. du Puy.

Mort de Simon de Montfort (1265). Sa veuve et son fils cèdent leurs droits à Thibaut, roi de Navarre. Protestations de Gaston VII qui déclare la guerre à Thibaut.

— Traité du 11 décembre 1265 et projet de mariage entre Constance, fille de Gaston, et Henri, frère de Thibaut.

Traité entre Thibaut et l'Église du Puy (1267). Le roi de Navarre prend à sa charge les frais du procès pendant entre l'Église du Puy et le roi d'Angleterre.

Arrêts de 1268, 1269, 1271.

Mort d'Esquivat (entre le 18 août et le 1er septembre 1283). Son testament : il institue sa sœur Laure son héritière.

TROISIÈME PARTIE

L'ADMINISTRATION DE CONSTANCE ET L'INTERVENTION DE PHILIPPE LE BEL

CHAPITRE PREMIER

LE REGNE DE CONSTANCE JUSQU'A L'ARRÊT DU PARLEMENT

Constance proclamée comtesse par les États de Bigorre (1er septembre 1283) et par un grand nombre de villes. — Elle va en Angleterre, reconnaît Édouard Ier pour son suzerain et lui fait la délivrance verbale du comté. Jean de Grailly, sénéchal de Gascogne, reçoit l'ordre d'en prendre possession. — Prise de possession par Jean de Grailly.

Procès devant le sénéchal de Gascogne (décembre 1284). Constance demande à être mise en possession du

comté et elle requiert jugement devant la cour de Bordeaux. Mais Jean de Grailly veut juger seul : il l'assigne à Langon le 6 février 1285.

A Langon, il veut s'associer à Constance contre Laure, vicomtesse de Turenne. — Nouvelle assignation le 19 avril. Le sénéchal lui étant manifestement hostile, Constance ne veut pas se soumettre à son jugement et elle accepte la montre du comté.

Montre du comté de Bigorre (6-14 mars 1285). — Constance est assignée de nouveau à Langon le 19 avril. — Quand elle y arrive, elle est contremandée. Sa requête au roi d'Angleterre.

Testament de Constance du 13 décembre 1283 confirmé le 10 mai 1286 par la donation du comté sous réserve d'usufruit à sa sœur Marguerite, comtesse de Foix.

Arrêt du Parlement de Paris (février 1291). L'Église du Puy reconnue suzeraine du comté à l'encontre du roi d'Angleterre.

CHAPITRE II

L'EXÉCUTION DE L'ARRÊT DU PARLEMENT

Philippe le Bel ordonne au sénéchal de Périgueux de faire une enquête sur la valeur des revenus, et au sénéchal de Toulouse de faire exécuter l'arrêt. — Prise de possession du comté au nom de l'Église du Puy par Jean de Longpérier, lieutenant du sénéchal de Toulouse. Résistance de Constance: l'arrêt ne vise que la suzeraineté. Protestations de Roger-Bernard, procureur de Constance. — Mauvais vouloir de Jean de Longpérier. — Appel fait au roi de France à Tarbes le 2 octobre, à Vic le 3, à Bagnères le 5. Protestations de la cour de Bigorre (9 octobre 1292) et réponse de l'abbé de Saint-Pé à Jean

de Longpérier. Protestations analogues des habitants d'Argelès, de Lau, de Saint-Savin, de la vallée de Barèges. Appel au roi de France interjeté à Mauvezin (11 octobre 1292).

Philippe le Bel fait mettre le comté sous séquestre (novembre 1292).

CHAPITRE III

PHILIPPE LE BEL RÉCLAME LE COMTÉ AU NOM DE LA REINE JEANNE

Hommage rendu à l'Église du Puy pour la reine par Gilles, archevêque de Narbonne, et Pierre Flote, chevalier (23 avril 1293). — Délivrance du comté faite le lendemain aux procureurs de la reine par Bernard Roiart, vicaire général. — Offre d'hommage faite par Constance. — Embarras de l'Église du Puy. — Offre d'hommage de Laure, vicomtesse de Turenne.

Philippe le Bel fait assigner les prétendants le 3 juin 1294. Enquête ordonnée le 12 mars 1297 par le roi à Gilles, doyen de Saint-Martin de Tours, et à Étienne de Limoges. — Les prétendants ajournés au lendemain de la sainte Marie-Magdeleine 1299, puis au Parlement de la Toussaint 1301; enfin à celui de la Chandeleur 1303. Il n'y eut pas de sentence : il n'en était pas besoin : celle de 1291 demeurait en vigueur.

Droits de chaque prétendant. — 1º Le procureur de la reine Guillaume de Nogaret fonde le droit de celle-ci sur la donation faite par Esquivat à Simon de Montfort et sur celle d'Alienor, veuve du comte de Leicester, à Thibaut, qui a transmis par succession ses droits à la reine. — 2º Guillaume Tesson demande le tiers du comté comme descendant de l'une des trois filles de la comtesse Pétro-

nille. — Laure, vicomtesse de Turenne, invoque le testament d'Esquivat de Chabanais, son frère.

Les droits de Constance et de Marguerite ne sont pas examinés en 1302, car le 21 janvier 1307, Philippe le Bel mande au sénéchal de Périgueux d'ajourner ces deux

princesses au prochain parlement.

Entrevue de Jean de Cumènes, évêque du Puy, et de Philippe le Bel à Mareil près Pontoise (sept. 1307). Le roi achète à l'Église du Puy ses droits de suzeraineté moyennant un tribut annuel de trois cents livres tournois à prendre sur le péage du Breuil de Nonette, au diocèse de Clermont.

QUATRIÈME PARTIE

LES DEBITA REGI NAVARRAE IN COMITATU BIGORRENSI

(Arch. nat., J.J. 12.)

- § I. Parmi les grandes enquêtes dont la Bigorre fut l'objet, il faut signaler l'enquête de 1300 sur les revenus du comté de Bigorre et les *Debita Regi Navarrae*.
- § II. Les Debita ne sont pas antérieurs à 1311: la bastide de Sère-Rustaing fondée le 29 décembre 1310 y est appelée Bastida de novo constructa. Ils peuvent s'étendre au delà de 1314. Preuve tirée des commandeurs de la maison de Bordères de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. Nous lui donnons pour date les années 1314-1315.
- § III. Divisions de la Bigorre d'après l'enquête de 1300 en sept vigueries ou baylies. Explication de ces termes d'après les *Debita*.
 - § IV. Différences entre les divisions de 1300 et

celles de 1315 et tableau des lieux composant d'après les Debita regi Navarrae les douze baylies ou vigueries de la Bigorre qui suivent : 1. Baylie de Barèges, 2. Baylie de Lavedan, 3. Baylie d'Adé, 4. Baylie de Labassère, 5. Baylie de Montgaillard, 6. Baylie de Bagnères, 7. Baylie de Mauvezin, 8. Baylie de Goudon, 9. Baylie de Bernadetz dessus, 10. Baylie d'Orieux, 11. Baylie de Vic, 12. Baylie de Tarbes.

CONCLUSION

Triomphe définitif de la maison de Foix au xve siècle.

PIÈCES JUSTIFICATIVES